CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (33205) – SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Nom de naissance : ..... **Nom marital :** .....

Prénom(s) : ..... **Date de naissance :** .....

RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES DE STAGE

À compléter et à envoyer au plus tard le **12 mars 2027**, délai de rigueur, au **Rectorat de l'Académie de Reims – DEC2, 1 rue Navier, 51082 Reims Cedex**

Exigence : 14 semaines de stage, à raison de 32 heures par semaine, soit un total obligatoire de 448 heures, dans au moins deux structures différentes, dont une période minimale de 3 semaines soit 96 heures auprès d'enfants âgés de 0 à 3 ans et une période auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans au cours des trois années précédant la session d'examen.

Stage n°	1	2	3
Type de structure	☐ Ecole maternelle (EM) ☐ Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ☐ Accueil collectif pour mineurs (ACM) ☐ Assistant maternel agréé (AMA) ☐ Service d'aide à domicile – garde d'enfants (SAD)	☐ Ecole maternelle (EM) ☐ Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ☐ Accueil collectif pour mineurs (ACM) ☐ Assistant maternel agréé (AMA) ☐ Service d'aide à domicile – garde d'enfants (SAD)	☐ Ecole maternelle (EM) ☐ Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ☐ Accueil collectif pour mineurs (ACM) ☐ Assistant maternel agréé (AMA) ☐ Service d'aide à domicile – garde d'enfants (SAD)
Nom et adresse de la structure			
Âge des enfants	☐ De 0 à 3 ans ☐ De 3 à 6 ans	☐ De 0 à 3 ans ☐ De 3 à 6 ans	☐ De 0 à 3 ans ☐ De 3 à 6 ans
Période de stage	Du ..... au ..... Nombre de semaines : ..... Nombre d'heures par semaine : ..... Nombre total d'heures :	Du ..... au ..... Nombre de semaines : ..... Nombre d'heures par semaine : ..... Nombre total d'heures :	Du ..... au ..... Nombre de semaines : ..... Nombre d'heures par semaine : ..... Nombre total d'heures : .....
Nom du tuteur			
Signature et cachet de la structure	Fait à ..... le	Fait à ..... le	Fait à ..... le .....

Pièces à joindre en cas d'absence de signature ET cachet : attestation de fin de stage – si stage effectué auprès d'un assistant maternel, joindre son agrément et son relevé de notes du CAP AEPE

Tableau à compléter sans surcharge, rature ou correcteur et à dupliquer si nécessaire